

APPEL A CONSULTATION

SOUTIEN A L'ORGANISATION DE LA JOURNEE PROFESSIONNELLE DU CERVIA PARIS ÎLE-DE-FRANCE - NOVEMBRE 2017

PORTEUR DU PROJET :

CERVIA Paris Île-de-France
43 Boulevard Haussmann
75009 Paris

SUIVI DU PROJET :

Noémie BIGOT
01 55 34 37 12 – noemie.bigot@cervia.fr

DATE D'ÉMISSION DE L'APPEL A CONSULTATION - Jeudi 21 septembre 2017

SOMMAIRE

PARTIE 1 CONTEXTE	2
A – Le porteur de projet.....	2
B – La Journée Professionnelle.....	2
C – Déroulés théoriques.....	3
 PARTIE 2 MODALITES	 4
A – Réponse attendue.....	4
Lot 1 – Accompagnement à la structuration de la journée.....	4
Lot 2 – La mise en place opérationnelle.....	4
Lot 3 – La communication.....	5
Lot 4 – Prestation de bouche.....	5
B – Délai.....	5
C – Critères de jugement des offres.....	5
D –Engagement du prestataire.....	5
 PARTIE 3 MODALITES D'EXECUTION	 5
A – Conduite de la prestation.....	5
B – Procédure de marché du CERVIA Paris Île-de-France	6
C – Durée du marché	6
D – Durée d'exécution de chaque prestation	6
E – Modalités de paiement	6

Partie 1 : Contexte

A – Le porteur de projet

Le CERVIA Paris Île-de-France est un organisme associé à la Région Île-de-France, dédié au soutien, à l'accompagnement et au développement économique des entreprises agricoles et alimentaires franciliennes ainsi qu'à la valorisation des métiers, des filières et des territoires.

Trois missions principales :

- Développer une image alimentaire et agricole de l'Île-de-France
- Accompagner les filières et les entreprises
- Être l'organisme ressource, expert et facilitateur auprès de ses publics

Les enjeux Franciliens sur lesquels le CERVIA Paris Île-de-France s'appuie pour ses missions sont :

- Maintien des terres agricoles,
- Emergence de l'offre alimentaire d'Île-de-France, en valorisant les productions du territoire en les rendant plus visibles auprès des consommateurs (12 millions de consommateurs - 1er bassin européen de consommation) et de l'ensemble des professionnels de la filière (plus de 50 000 professionnels),
- Développement économique des entreprises du secteur agricole et alimentaire et implantation et transformation sur le territoire.

Le CERVIA Paris Île-de-France est à l'initiative depuis 2011 de la démarche collective MANGEONS LOCAL EN ÎLE-DE-FRANCE.

B – La Journée Professionnelle

Dans le cadre d'un événement annuel, Le CERVIA Paris Île-de-France souhaite organiser un rassemblement de toute la profession et plus particulièrement de ses adhérents et porteurs de la démarche afin de pouvoir communiquer, fédérer, renseigner l'ensemble de la filière sur les projets en cours, les innovations à venir, et actualités.

La journée a pour objectif de mettre en lumière les thématiques suivantes :

- Les aides et les financements accessibles aux professions de la filière par la Région Île-de-France ainsi que les missions d'accompagnement du CERVIA Paris Île-de-France.
- L'innovation et, entre autre, la présentation du Concours Régional de l'Innovation que met en place le CERVIA Paris Île-de-France.

L'occasion de fêter également les 10 ans du CERVIA Paris Île-de-France (à titre plus anecdotique).

Pour ce faire, le CERVIA Paris Île-de-France souhaite organiser une journée :

- Se déroulant le 13, **27** ou 28 novembre 2017 (*date à définir – Le 27 novembre étant privilégié*)
- Format : une journée entière
- Regroupant environ 250 collaborateurs-adhérents qu'ils soient :
 - Fondateurs
 - Membres actifs
 - Entreprises agricoles
 - Entreprises alimentaires
 - Restaurateurs
 - Distributeurs
 - Artisans
 - Etc,...

C – Déroulés théoriques

Les formats de la journée ci-dessous sont présentés à titre indicatif et peuvent être modulables, ajustables par le prestataire répondant au présent appel à consultation. Il fera partie d'une réflexion commune avec le CERVIA Île-de-France dans le cadre de l'attribution du lot 1.

Déroulé A :

- 10h00 : Présentation générale – Format conférence
 Sujet : L'innovation : Les chiffres, les tendances de la filière aujourd'hui et demain
 Présentation du Concours de l'Innovation 2018
 Intervenants: Une personne de la Région Paris Île-de-France
 Gérard Hébert, Président du CERVIA Île-de-France
 Deux ou trois experts spécialistes de la filière (à déterminer) dont un spécialisé sur les chiffres et les tendances (CREDOC pré-identifié).
 Un animateur
- 12h00 : Cocktail déjeunatoire
 Un cocktail sera donné pour clore la matinée, l'occasion de célébrer les 10 ans du CERVIA Paris Île-de-France et d'annoncer le déroulé de la suite de la journée.
- 14h00 : Ateliers¹ - Format : Groupe de 20/25 personnes
 Atelier 1 : Les aides de la Région Paris Île-de-France, le financement de projet
 Intervenants : L'équipe du CERVIA et experts (**Atelier géré par le CERVIA**)
 Atelier 2 : Innovation et créativité - Thématique 1
 ➤ Autour du produit ? Autour de la communication 2.0 ? Autour de l'expérience client ?
 Atelier 3 : Innovation – Thématique 2
 Atelier 4 : « Votre projet » - Entretiens individuels / Innovation
 L'équipe du CERVIA ainsi que leurs partenaires financiers pourront se tenir à disposition des adhérents tout l'après-midi pour parler en face-to-face de leur projet et de l'aide qu'ils peuvent avoir. (**Atelier géré par le CERVIA**)

Les thématiques, formats et contenu des ateliers peuvent être modulables, ajustables par le prestataire répondant au présent appel à consultation. Il fera partie d'une réflexion commune avec le CERVIA Île-de-France dans le cadre de l'attribution du lot 1.

17h00 : Fin de la journée

Déroulé B :

- 10h00 : Accueil café
 Ateliers 1 (thématique identique au déroulé A)
 Ateliers 2 (thématique identique au déroulé A)
 Ateliers 3 (thématique identique au déroulé A)
 Ateliers 4 (thématique identique au déroulé A)

¹ Les ateliers seront réalisés par groupe d'environ une vingtaine de personnes et animés par des professionnels, experts dans leur domaine. Les participants devront réserver à l'avance leur participation aux ateliers.

- 12h30 : Dégustation / Animation culinaire en partenariat avec un professionnel sur une thématique choisie
- 15h00 : Conférences sur les aides financières, les chiffres clés de la filière et projets à venir
(thématique identique au déroulé A)
- 17h30 : Présentation du Concours de l'Innovation
Mot du Président
- 18h00 : Cocktail - 10 ans du CERVIA

PARTIE 2 : MODALITES

A – Réponse attendue

Le prestataire sera en charge d'accompagner le CERVIA Paris Île-de-France sur cette journée autour des missions suivantes ci-dessous.

Le prestataire n'est pas tenu de répondre seul à l'ensemble des lots, il peut faire appel à d'autres structures pour la prise en charge d'un ou plusieurs postes. La réponse doit être conjointe et les modalités budgétaires devront être précisées.

Les prestations potentielles des intervenants extérieurs seront directement pris en charge par le CERVIA Paris Île-de-France (facturation des lieux,.. etc).

LOT 1 – Accompagnement à la structuration de la journée

Le prestataire devra nous apporter des recommandations sur les points suivants :

- a. Le déroulé de la journée
- b. Le lieu
- c. La thématique et déroulé des ateliers
- d. Les intervenants
- e. Les animations

Dans le cadre de l'appel à consultation, le prestataire devra remettre les éléments suivants au CERVIA Paris Île-de-France :

- Un planning des différentes étapes
- Une recommandation sur le déroulé de la journée, son format.
- Une recommandation de lieu susceptible de recevoir la manifestation en prenant en compte son format, les dates et en avoir vérifié la faisabilité (idéalement avoir posé une option)
- Il devra être force de proposition concernant les thématiques des ateliers, leurs contenus, les personnalités et intervenants pouvant être capables d'assurer une ou plusieurs prestations durant la journée
- Un descriptif budgétaire détaillé pour chacune des propositions

LOT 2 – La mise en place opérationnelle

Le prestataire devra prendre en charge la réalisation opérationnelle de la journée :

- a. Coordination avec le lieu accueillant la manifestation
- b. Coordination des intervenants
- c. Gestion et coordination des ateliers et de leur réservation
- d. Gestion technique et humaine de la journée

Dans le cadre de l'appel à consultation, le prestataire devra remettre le détail chiffré de la prise en charge opérationnelle de la journée.

LOT 3 – Communication

Le prestataire devra prendre en charge toute la communication en relation avec le CERVIA Paris Île-de-France, à savoir :

- a. La création graphique et gestion des invitations (emailing)
- b. La gestion des inscriptions aux différents ateliers
- c. La création des outils avec un visuel pour l'événement en respectant l'identité visuelle du CERVIA Paris Île-de-France.
- d. La création et envoi des remerciements

Dans le cadre de l'appel à consultation, le prestataire devra remettre une recommandation détaillée sur le déploiement de la communication et des outils utilisés pour faciliter la gestion des réservations d'atelier notamment ainsi qu'un devis détaillé et planning qu'il devra respecter en accord avec le CERVIA.

LOT 4 – Prestation de bouche

Le prestataire prendra en charge (ou recommandera au CERVIA un prestataire) la réalisation de la prestation de bouche en respectant les valeurs du CERVIA Paris Île-de-France (en ne proposant que des produits de saison, locaux d'Île-de-France). Celui-ci pourra proposer, en fonction du format de la journée, un format adapté, original. Il pourra également imaginer proposer au CERVIA Paris Île-de-France des partenariats « food » innovants et créatifs moyennant un échange de visibilité des deux parties.

Dans le cadre de l'appel à consultation, le prestataire devra remettre un descriptif détaillé des prestations proposées devisé.

B – Délais

Date de mise en ligne de l'appel à consultation : **Judi 21 septembre 2017.**

Remise des dossiers de candidatures au CERVIA Paris Île-de-France avant le **Mardi 3 octobre 2017 minuit** par mail : noemie.bigot@cervia.fr avec accusé de réception.

C – Critères de jugement des offres

La proposition du prestataire sera jugée au regard des critères suivants :

- Qualité, originalité et précision des recommandations
- Choix et budget du lieu
- Le budget

D- Engagements du prestataire

Le prestataire s'engage à accompagner le CERVIA Paris Île-de-France sur les missions définies dans le présent appel à consultation. Il devra faire preuve d'une confidentialité totale quant à ses missions et ne divulguer aucune information transmise par le CERVIA au cours de sa mission.

PARTIE 3 – Modalités d'exécution

A – Conduite de la prestation

Le titulaire désignera le nom et les coordonnées professionnelles de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution des prestations en son nom. Si cette personne n'est plus en mesure d'accomplir sa mission, le titulaire doit en aviser immédiatement la personne responsable du marché au CERVIA Paris Île-de-France. A ce titre l'obligation lui est faite de désigner un remplaçant et d'en communiquer le nom et les titres sans délai.

La personne chargée de suivre et de coordonner le marché pour le compte du CERVIA Paris Île-de-France est Madame Bénédicte DUPONT, Directrice et pour le suivi opérationnel Noémie Bigot, Chargée de projet.

B - Procédure de marché du CERVIA Paris Île-de-France

Les achats font l'objet d'une mise en concurrence par voie de publicité sur le site internet de l'organisme.

Les réponses à l'appel à consultation sont examinées par une « commission technique » qui étudie les offres. Chaque mission est engagée séparément, le CERVIA Paris Île-de-France se réserve le droit de n'exécuter qu'une ou toute partie des missions.

C - Durée du marché

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.

D - Durée d'exécution de chaque prestation

Le délai d'exécution et de réalisation devra être conforme aux plannings fournis par le prestataire et validé par le CERVIA. Un bon de commande par mission sera établi par le CERVIA Paris Île-de-France.

E/ Résiliation pour cas de force majeure

Si le CERVIA Paris Île-de-France est mis dans l'impossibilité d'exécuter le marché du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, il peut mettre fin à la consultation sans aucune contrepartie.

F - Modalités de paiement

Chaque mission pourra donner lieu au versement d'un acompte, dans la limite de 30% du montant global de la prestation.

A l'appui de sa demande de paiement, le titulaire fournit une facture, établie en un original et une copie, qui portera, outre les mentions légales, les indications suivantes:

- Nom et adresse du créancier,
- Numéro de SIRET (15 chiffres),
- Numéro de compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement (joindre un relevé d'identité bancaire ou postale),
- Le numéro et la date de la consultation,
- L'intitulé de la prestation et sa date de réalisation,
- Le montant hors TVA, le taux et le montant de la TVA, le montant TTC des prestations exécutées.